

Journée d'étude de novembre 2017

## Ordonnances "Macron" : les supports de communication du pôle juridique disponibles

Le support détaillé de la présentation du pôle juridique du Cisme sur les ordonnances "Macron", lors de la dernière journée d'étude, peut être téléchargé en intégralité sur le site [www.cisme.org](http://www.cisme.org)

La première partie de la journée d'étude de novembre 2017 a vu le pôle juridique du Cisme présenter le texte des ordonnances dites "Macron", sur lesquelles repose la réforme du Code du travail de septembre 2017 : renforcement de la négociation collective, nouvelle organisation du dialogue social en entreprise, réforme du licenciement, contestation des avis,...

Le support complet de cette communication peut désormais être téléchargé sur le site du Cisme, et retrouvé en complément de lecture de ce numéro.

### Ordonnance relative au renforcement de la négociation collective (primauté de l'accord d'entreprise, sécurisation de l'accord d'entreprise...)

Cette partie détaille notamment les sujets suivants :

- Primauté de l'accord collectif d'entreprise
- Sécurisation de l'accord collectif d'entreprise
- Nouvel accord de compétitivité
- Facilitation de la conclusion d'un accord d'entreprise sans délégués syndicaux

La BDES			
Thème	Ordre public	Règles ouvertes à la négociation	Règles supplétives
BDES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition des informations nécessaires aux consultations et informations récurrentes du CSE</li> <li>- Mise à disposition des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (notamment sur les écarts de rémunération)</li> <li>- Actualisation de la base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation et architecture de la base</li> <li>- Modalités de fonctionnement (droit d'accès, support...)</li> <li>- Contenu de la base (7 thèmes demeurent obligatoires + possibilités d'intégrer les informations nécessaires aux consultations ponctuelles du CSE et aux négociations obligatoires avec les DS)</li> </ul>	Reprise à l'identique des règles en vigueur avant l'ordonnance

- Généralisation de la condition de majorité dès le 1<sup>er</sup> mai 2018

- Négociations obligatoires : un agenda social modulable

### Ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise (CSE : mise en place, attributions, etc.)

- Mise en place
- Statut des membres
- Fonctionnement
- Ressources du Comité Social et Economique
- Financement des Expertises
- Conseil d'entreprise
- Base de données économiques et sociales

### Ordonnance relative à la prévisibilité et à la sécurisation des relations de travail (réforme du licenciement, contestation des avis, télétravail)

Cette partie revient sur le renforcement de la prévisibilité et la sécurisation de la relation de travail ou les effets de sa rupture pour les employeurs et leurs salariés :

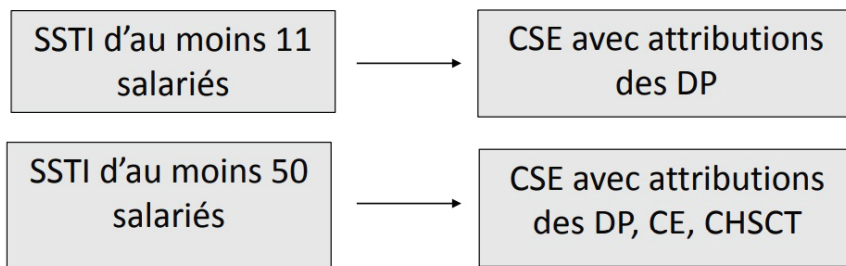
- Mise en place du Code du travail numérique
- Réforme du licenciement
- Modifications des règles de recours à certaines formes particulières de travail...

### Ordonnance relative à la prévention et à la prise en compte des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels

Ce dernier chapitre détaille les principales dispositions issues de cette ordonnance, à savoir le passage du C3P (Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité) au C2P (Compte Professionnel de prévention, ce depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, et recentré sur 6 facteurs de risques, et sur ses modalités d'alimentation et d'application. ■

### La mise en place du CSE

#### ✓ Qui est concerné?



W plus sur le site [www.cisme.org](http://www.cisme.org)